



**Gemeng
Biissen**

Avis

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 10 mars 2020 réf. 346/20/CR la Ministre de l'Intérieur a approuvé une délibération de notre Conseil communal du 26 février 2020 portant adoption d'un nouveau règlement communal portant introduction de subventions en matière d'énergie – réduction des émissions de CO2.

Le texte intégral est tenu à la disposition des intéressés au secrétariat communal.

Bissen, le 13 mars 2020

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

